

Circulaire du Comité central de la Société militaire sanitaire suisse aux sections

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses
: soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **14 (1906)**

Heft 1

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

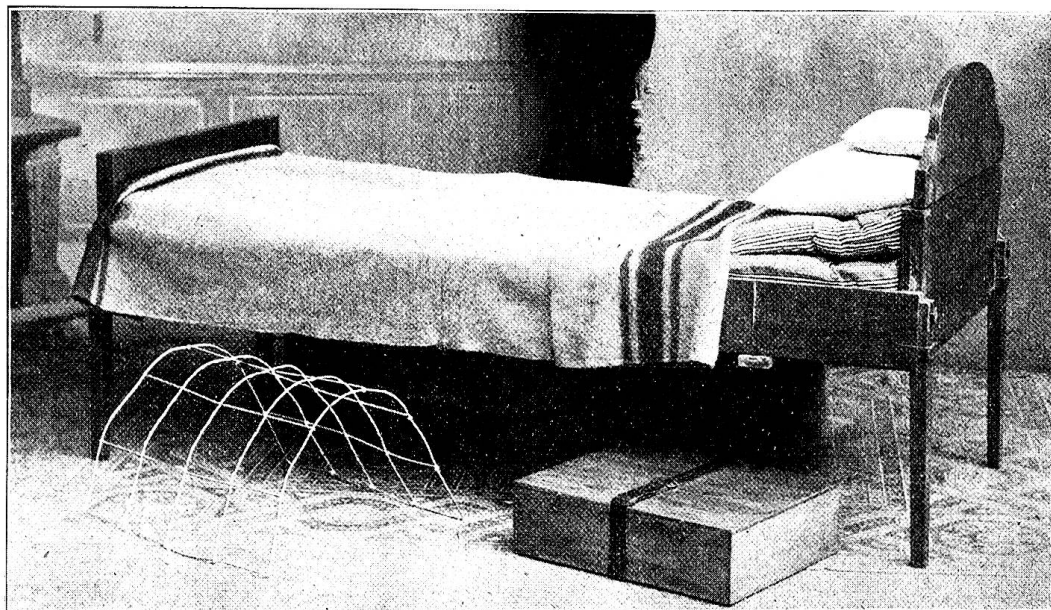


Fig. 3. Le lit-caisse prêt à être occupé.

1 thermomètre de chambre et de bain,
1 boîte contenant du sucre, des hosties,
un flacon compte-gouttes.

* * *

La caisse contient donc le matériel indispensable pour l'enseignement des soins à donner près du lit du malade.

La fig. 2 fait voir l'arrangement des objets mentionnés plus haut, une fois le couvercle de la caisse enlevé.

Au-dessus de la couverture se trouvent les quatre pieds du lit qui doivent être fixés aux quatre angles de la caisse, ainsi que la pièce de tête qui trouve sa place sur l'un des petits côtés.

La fig. 3 nous montre le lit fait et prêt pour la démonstration. C'est un lit de

1,95 m. de long sur 84 cm. de large; la hauteur des bois de lit latéraux est de 38 cm.; les pieds ont 70 cm. de longueur; c'est donc un lit assez grand pour recevoir une personne de taille moyenne.

* * *

Un certain nombre de lits-caisses sont à la disposition des sections de la Croix-Rouge ou des sociétés de samaritains qui désirent faire donner à leurs membres un cours de garde-malades. Ces lits sont mis gratuitement à la disposition des médecins de ces cours et peuvent être demandés en tout temps au Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse (M. le Dr W. Sahli, Berne).

Circulaire du Comité central de la Société militaire sanitaire suisse aux sections

Chers camarades!

Nous prenons la liberté de vous rappeler, au sujet des formulaires de Rapport annuel, (formulaires que vous avez dû recevoir en décembre), que vos rapports doivent nous parvenir jusqu'au 15 janvier au plus tard. Les sections qui n'au-

raient pas répondu à cette date ne pourront plus bénéficier de la subvention fédérale.

Nous vous prions instamment de nous retourner les formulaires en mentionnant sous une forme brève les faits principaux concernant l'activité de votre Société pendant l'année 1905, et nous

vous engageons à le faire d'une écriture bien lisible. Nous attirons aussi votre attention sur les travaux de concours, et nous prions les comités de rappeler à leurs membres ces concours annuels.

Camarades,

Vous savez que le Comité central est chargé de créer de nouvelles sections; nous avons déjà fait ici et là des démarches dans ce but, mais nous ne pouvons pas encore vous annoncer la fondation de sections nouvelles. Cela ne nous empêchera pas de continuer nos efforts dans ce sens, et nous voudrions vous prier de nous aider dans cette tâche. C'est surtout dans

la Suisse centrale et dans la Suisse romande que vous pourriez nous rendre ce service, car notre Comité central a plus de peine, — vu son éloignement, — de prêter la main à la formation de nouvelles sociétés, que vos sections qui sont à proximité.

Recevez, chers camarades, nos meilleures salutations.

St-Gall, décembre 1905.

**Pour le Comité central
de la Société militaire sanitaire suisse,**

Le Président: J. KREIS.

Le Secrétaire: R. ZOLLINGER.



Les origines de la Croix-Rouge

« Belle idée chrétienne que celle de M. Henry Dunant, de neutraliser les ambulances et les infirmiers sur les champs de bataille. Celui qui fait le bien est de tous les pays, et il a droit à un laisser-passer universel. »

Discours de M^r Dupanloup, de l'Académie française, au congrès de Malines, le 31 août 1864.

Henri Dunant, fondateur de l'œuvre internationale de la Croix-Rouge et promoteur de la Convention de Genève, est né dans cette dernière ville le 8 mai 1828. Pendant plusieurs siècles, ses aïeux remplirent d'importantes fonctions dans la magistrature de la République genevoise. Fils aîné d'un membre du Conseil représentatif, Dunant reçut de sa mère, née Anne-Antoinette Colladon, femme de noble cœur et de haute intelligence, une éducation littéraire très soignée et des principes de générosité et de bonté qui laissèrent une empreinte indélébile et des traces profondes sur le caractère du philanthrope. Dunant était originaire d'une famille de réfugiés français qui quitta sa patrie, Bourges, lors des discordes religieuses qui ensanglantèrent la France. Dès son ado-

lescence, Henri Dunant s'occupa d'œuvre charitables. Avant de se consacrer aux blessés de la guerre, il se dévoua aux vaincus de la paix. Généreux et chevaleresque, enthousiaste, imprudent parfois jusqu'à la témérité, quand il s'agissait d'une misère à soulager, il fit sienne la cause des pauvres, des déshérités, des opprimés. Fils d'une famille patricienne, il avait cependant des goûts simples et des idées humanitaires. La littérature, l'ethnographie, l'archéologie, l'histoire des peuples et des religions, étaient ses sujets d'étude de prédilection. Il fit de nombreux voyages instructifs.

Les questions de fraternité universelle, d'harmonie entre les nations et les individus, le préoccupèrent constamment, mais la cause pacifique trouva en lui un de ses champions les plus ardents. Individualiste, mais tolérant, Dunant repoussa toujours les préjugés mesquins séparant si souvent les nations et dressant entre les classes des barrières infranchissables. Son esprit, bienveillant et large, plana au-dessus des divergences des races. Il respecta toujours toutes les opinions politiques, sans vouloir